

Un prêt d'honneur pour désendettement, au sens où l'entend la Fondation genevoise de Désendettement, est un prêt sans intérêt accordé à une personne pour lui permettre de solder ses dettes. Son remboursement repose sur une confiance mutuelle totale basée sur des valeurs morales fondamentales telles que la dignité et le respect de la parole donnée.

**Notre intérêt
c'est vous !**

FgD

Fondation
genevoise de
Désendettement

18, rue Adrien-Lachenal

1207 Genève

Tél. 022 777 70 00

info@desendettement.ch

www.desendettement.ch

Réception sur rendez-vous uniquement

FgD

Fondation
genevoise de
Désendettement

Dettes !

Comment faire pour m'en sortir ?

Pour pouvoir recevoir un prêt de la Fondation genevoise de Désendettement, je dois remplir les conditions suivantes :

- Avoir 18 ans au moins.
- Etre domicilié légalement dans le canton de Genève depuis 3 ans.

• Avoir besoin d'un prêt pour régler mes dettes.

• Ne pas pouvoir obtenir un prêt d'une banque, à des conditions permettant mon désendettement.

• Avoir un revenu disponible donnant une réelle capacité de remboursement, ce qui signifie que le montant maximum des mensualités de remboursement à la Fondation genevoise de Désendettement ne doit pas excéder 10% de mes revenus mensuels nets.

Quelle somme puis-je emprunter ?

Exemple:

- Si vous gagnez CHF 4'500.- nets par mois, vos mensualités de remboursement à la Fondation genevoise de Désendettement ne peuvent pas excéder CHF 450.- par mois.

Le prêt d'honneur maximum que vous pouvez obtenir est donc de CHF 10'800.- (24 mois x CHF 450.-)

- La durée maximale de remboursement des prêts d'honneur sans intérêt est, en principe de 24 mois.

Un prêt

d'honneur

sans intérêt !

Qu'est-ce que c'est ?

Où m'adresser ?

